



PROCEDURE DEMANDE DE MUTATION



Dans le cas où la dernière licence date de l'année précédente (N-1)

Cliquez sur Licences > Gestion des demandes de mutation

The screenshot shows the SI-FFA website interface. At the top, there is a navigation bar with 'STRUCTURES', 'ACTEURS', 'LICENCES', and 'AUTRES'. A red arrow points to the 'LICENCES' menu item, which has a dropdown menu containing 'Renouvellement rapide des licences' and 'Gestion des demandes de mutation'. Below the navigation bar, there are two main sections: 'Actualités' on the left and 'Mutations' on the right. The 'Actualités' section contains four news items with dates and 'lire plus...' links. The 'Mutations' section contains four news items, each with a date and 'lire plus...' link, reporting on license mutations.

Cliquez sur Ajout d'une nouvelle demande

The screenshot shows the 'Demandes entrantes' section of the SI-FFA website. At the top, there are three tabs: 'DEMANDES ENTRANTES', 'DEMANDES SORTANTES', and 'ETATS'. Below the tabs, there is a search form with fields for 'N° Demande', 'N° licence', and 'Nom'. A red arrow points from the text 'Ajout d'une nouvelle demande' to the 'Ajout d'une nouvelle demande' button at the bottom right of the page. Below the search form, there is a table with the following columns: Date Etat, Licence Saison, Licence Dem., N° Dem., Nom & Prénom, Sexe (Cat.), Club d'accueil, Nom d'accueil, Type d'acc., Cat., Club quitté, Nom quitté, and Type quitté. The table is currently empty.



Saisir le n° de licence de la personne à muter

Recherche N° de licence

N° de Licence : Recherche

Puis, sélectionnez le **type de licence souhaité**

Sélectionnez, le cas échéant, un ou plusieurs **motifs** pour justifier la mutation et cliquez sur le bouton « **Valider la demande** ».

N° de Licence :

Saison de la Licence : 2022

Nom & Prénom :

Type de licence :

Club quitté :

Adresse :

Demande de mutation

Date de la demande :

Club d'accueil : LIGUE D'ATHLETISME D'OCCITANIE

Type de licence :

Cas Particuliers :

- Le club quitté est radié ou ne s'est pas ré-affilié avant le 30 septembre.
- Le licencié a fait l'objet d'une récente suspension pour raisons disciplinaires.
- Athlète éligible au statut d'athlète professionnel.

Valider la demande Annuler

